NATIONS
UNIES

A

Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/51/450
4 octobre 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquante et unième session
Point 101 de l'ordre du jour

PRÉVENTION DU CRIME ET JUSTICE PÉNALE

Institut africain des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants

Rapport du Secrétaire général

TABLE DES MATIÈRES

		Paragraphes	Page
I.	INTRODUCTION	1 - 4	2
II.	ÉTAT DES ACTIVITÉS DE L'INSTITUT	5 - 33	2
	A. Effectifs	6	2
	B. Activités menées au titre du Programme	7 - 33	2
III.	FINANCEMENT ET APPUI FINANCIER	34 - 48	10
	A. Sources de financement	34 - 41	10
	B. Ressources disponibles en 1996	42 - 45	12
	C. Financement supplémentaire	46 - 48	12
IV.	CONSEIL D'ADMINISTRATION	49	13
V.	CINQUIÈME SESSION DE LA COMMISSION POUR LA PRÉVENTION DU CRIME ET LA JUSTICE PÉNALE	50	13
VI.	COLLABORATION AVEC D'AUTRES INSTITUTS	51	14
VII.	CONCLUSIONS ET PROPOSITIONS D'ACTION	52 - 61	14

I. INTRODUCTION

1. Le présent rapport, établi à la demande de l'Assemblée générale (résolution 50/147 du 21 décembre 1995) fait le point de la situation de l'Institut africain des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants (UNAFRI) (fonctionnement, effectifs, activités menées au titre du programme, financement) et présente une perspective stratégique des fonctions de l'Institut dans le contexte du rôle considérable qu'il doit jouer dans le Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale dans la région Afrique.

2. Dans sa résolution 50/147, l'Assemblée générale a une fois de plus félicité l'Institut des efforts qu'il a faits pour s'acquitter de son mandat, malgré ses graves difficultés financières. Elle a également prié le Secrétaire général de veiller à ce que des ressources suffisantes soient allouées à l'Institut dans les limites du crédit ouvert dans le budget-programme ainsi qu'au moyen de fonds extra-budgétaires.

3. L'Institut reste pour les États membres un outil opérationnel dynamique de coopération, coordination et collaboration régionales pour la lutte contre la criminalité, surtout la criminalité transnationale qu'il est difficile de combattre efficacement à l'échelle nationale.

4. A sa cinquième session, tenue du 21 au 31 mai 1996, la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale a été mise au courant des efforts que faisait l'Institut pour promouvoir la coopération technique régionale et coordonner les activités de prévention du crime de façon à promouvoir le développement durable et le respect de l'état de droit en améliorant l'efficacité des systèmes de justice pénale en Afrique.

II. ÉTAT DES ACTIVITÉS DE L'INSTITUT

5. Le présent rapport fait le point des activités de l'Institut et présente les faits nouveaux intervenus depuis l'établissement du rapport présenté à l'Assemblée générale en 1995 (A/50/375).

A. Effectifs

6. Les difficultés financières persistantes ont obligé l'Institut à geler des postes d'administrateurs pour réduire les coûts, et il a dû licencier une partie de son cadre d'experts. Il faudra donc, tant que la situation financière ne sera pas améliorée, avoir recours à des consultants pour épauler les experts de l'Institut. Le tableau d'effectifs figure au tableau 1.

B. Activités menées au titre du Programme

7. Le programme de travail de l'Institut pour la période 1995-1996, tel qu'approuvé par le Conseil d'administration, comprenait les sous-programmes suivants :

a) Direction générale et administration;

b) Formation et mise en valeur des ressources humaines;

c) Recherche comparative et évaluation des politiques;

d) Services d'information et de documentation;

e) Services consultatifs offerts aux gouvernements et coopération technique;

f) Coopération internationale et activités communes;

g) Conférences et séminaires.

1. Direction générale et administration

8. L'Institut a continué de s'acquitter de sa mission et de gérer son personnel, ses fonds et autres ressources conformément à ses statuts, à son règlement du personnel et à son règlement financier. Il a veillé à ce que toutes les activités répondent aux normes prescrites de gestion stricte et efficace. Dans cet esprit, il a redoublé d'efforts pour améliorer la qualité des services fournis en vue d'aider les pays d'Afrique dans le domaine de la prévention et de la répression de la criminalité. Il a renforcé sa position en temps qu'élément actif du Réseau du Programme des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale.

9. Étant donné la situation financière critique et les demandes que l'Institut devait satisfaire pour répondre aux besoins des pays d'Afrique, une campagne énergique a été lancée pour inciter les États membres à payer leurs contributions. De plus, l'Institut a redoublé d'efforts pour établir des partenariats avec les Gouvernements des pays donateurs, les institutions et les autres instituts.

2. Formation et mise en valeur des ressources humaines

10. En approuvant les activités de formation proposées pour 1995-1996, le Conseil d'administration, à sa quatrième session ordinaire (janvier 1995), a tenu compte de la nécessité reconnue de mettre l'accent sur l'amélioration des compétences, des connaissances et de l'expertise du personnel de prévention du crime et de justice pénale dans la région d'Afrique, en donnant la priorité à la formation des formateurs.

11. Toutefois, faute de crédits, les activités de formation programmées pour 1995 n'ont pas pu être exécutées.

12. L'Institut a coopéré avec la Division de la prévention du crime et de la justice pénale du Secrétariat de l'ONU et avec le Conseil consultatif professionnel et scientifique international (ISPAC) dans le cadre de l'atelier sur la formation des formateurs du personnel des prisons du Malawi, de Tanzanie et d'Ouganda, tenu au siège de l'Institut du 10 au 14 juillet 1995; les participants étaient des cadres supérieurs. L'atelier a permis de tester le manuel de formation du personnel pénitentiaire élaboré par le Conseil

consultatif. Il a en outre examiné et recommandé des mesures pratiques en vue de renforcer la coopération sous-régionale et régionale pour la formation du personnel pénitentiaire.

13. L'Institut a aussi coopéré avec l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice pénale (UNICRI), le secrétariat du Commonwealth et l'Université du Botswana pour organiser un séminaire régional de formation sur "la criminalité en Afrique australe à l'horizon 2000", qui a réuni à Gaborone 49 participants de six pays d'Afrique australe du 19 au 21 juin 1996. La majorité des participants était des décideurs de haut rang et des administrateurs et gestionnaires des services et départements de la justice pénale; d'autres provenaient d'établissements universitaires. L'atelier a porté sur certains grands problèmes liés à la transformation sociale de l'Afrique australe et en particulier sur l'impact social de la criminalité organisée, de la corruption et du trafic de drogue. Il a étudié les moyens de prévenir la criminalité urbaine et la violence contre les femmes ainsi que les possibilités de s'attaquer plus efficacement aux problèmes des jeunes et, notamment des enfants des rues. Des représentants de l'Institut, en qualité de coordonnateurs, ont mis les participants au courant des résultats du neuvième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants, notamment dans la perspective de l'Afrique. À cet égard, l'importance et la pertinence des travaux de l'Institut pour le renforcement de la coopération régionale ont été soulignées une fois de plus. Le rapport de l'atelier sera publié et distribué à tous les pays de la région.

14. À sa quatrième réunion ordinaire, le Conseil d'Administration a approuvé les activités de formation ci-après à entreprendre en 1996 :

a) Un séminaire de formation sur les crimes écologiques, les stratégies de répression et le développement durable. La tenue de ce séminaire est subordonnée à l'approbation du report sur 1996 du solde des crédits qui avaient été ouverts en 1994 par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Au 30 juin 1996, on attendait toujours la décision du Programme des Nations Unies pour le développement;

b) Un atelier ministériel sur l'élaboration et l'application de stratégies et procédures communes de lutte contre la criminalité transnationale en Afrique. Cet atelier sera organisé conjointement par la Division de la prévention du crime et de la justice pénale et par l'Institut, dans le contexte de l'exécution de la Déclaration politique de Naples et Plan mondial d'action contre la criminalité transnationale organisée. La tenue de cet atelier sera subordonnée à la disponibilité de crédits.

15. Dans l'esprit de la politique de partenariat et d'activités communes de l'Institut, de nouveaux projets de formation ont été élaborés et présentés aux organismes de financement (voir par. 26 sqq.).

3. Recherche comparative et élaboration des politiques

16. Malgré les restrictions financières, l'Institut a poursuivi son étude pragmatique sur la réinsertion des enfants des rues. Cette étude a inspiré une initiative encourageante, à savoir l'atelier de formation sur la prévention du

crime en zone urbaine, qui a été parrainé par l'Institut en collaboration avec certaines communautés locales. Trente participants, dont des travailleurs sociaux en contact avec les enfants des rues, des parents d'enfants des rues, des notabilités locales, des dirigeants de communautés locales de base et des responsables de l'application de la loi ont été sensibilisés à la nécessité pour les communautés locales d'intervenir en vue d'assurer l'intégration sociale effective des enfants des rues dans leur communauté d'origine. L'Institut donnera une large publicité à cette initiative pour sensibiliser l'opinion à la situation des enfants des rues dans la région Afrique. Si les crédits le permettent, il répétera cette initiative dans plusieurs autres pays d'Afrique.

17. Comme il est indiqué dans le rapport précédent (A/50/375, par. 18), l'Institut a achevé une étude pragmatique initiale sur la réinsertion sociale des détenus. Les résultats de cette étude sont incorporés dans une monographie sur la réhabilitation des détenus qui devrait être distribuée aux personnes et organismes intéressés, si les crédits le permettent. La monographie a aussi été distribuée comme document d'information, en anglais et en français, à la Conférence pénitentiaire panafricaine qui a siégé à Kampala du 19 au 21 septembre 1996.

18. L'Institut a continué à identifier, analyser et publier les tendances et les caractères de la criminalité, faisant ressortir, sur la base d'études entreprises dans différents pays d'Afrique, les effets néfastes de la criminalité, et en particulier des crimes économiques et de la criminalité organisée transnationaux, sur le développement durable dans les pays d'Afrique. L'Institut saisit toutes les occasions de faire prendre conscience de l'importance de ces recherches, qui sont essentielles pour mettre au point des mesures pratiques efficaces de lutte contre la criminalité, en particulier dans son bulletin d'information semestriel et lors de sa participation à des réunions sous-régionales, régionales et internationales.

19. L'Institut a été encouragé par la propension croissante des États africains à fonder leurs décisions en matière de prévention du crime et de justice pénale sur des données pertinentes, adéquates, valables et fiables, comme l'ont indiqué plusieurs participants aux activités de formation organisées par l'Institut. Ce dernier continuera à entreprendre des missions consultatives et à donner à des fonctionnaires nationaux une formation en vue de la création de structures et de systèmes appropriés pour la production régulière des données nécessaires sur la criminalité. Cette activité continue malheureusement à souffrir du manque de crédits pour la recherche.

20. Le Conseil d'administration a approuvé trois projets de recherche à entreprendre en 1995/1996 sous réserve que des crédits soient disponibles à savoir :

a) L'enquête sur le crime, la victimisation et l'administration de la justice pénale en Afrique devrait être poursuivie. Les crédits nécessaires ne sont toujours pas disponibles. En attendant, l'Institut coopère avec la Division de la prévention du crime et de la justice pénale et avec l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice pénale pour trouver des sources de financement en vue d'entreprendre une étude sur la victimisation dans un ou deux pays francophones d'Afrique de l'Ouest.

C'est là une activité importante pour le développement ultérieur du programme de travail de l'Institut, et notamment pour lui permettre de répondre aux besoins prioritaires des pays africains;

b) Comme il est indiqué dans le précédent rapport (A/50/375, par. 17), l'Institut a achevé une étude sur les enfants des rues à Kampala. Sur la base des résultats, des études pragmatiques sur la réinsertion des enfants des rues dans d'autres pays d'Afrique seront entreprises, là encore sous réserve que des fonds suffisants soient disponibles. On notera que cette activité s'inscrit dans le droit fil du thème prioritaire du Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, qui est la prévention de la violence contre les enfants;

c) L'étude pragmatique sur la réinsertion sociale des détenus sera poursuivie dans d'autres pays d'Afrique (voir par. 17).

4. Services d'information et de documentation

21. L'Institut a publié, en anglais et en français, son bulletin trimestriel (vol. 6 No 2 et vol. 7 No 1), qui a été largement diffusé dans les pays de la région et parmi les autres instituts du Réseau du Programme des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale ainsi que parmi les organismes internationaux. La liste de distribution continue d'augmenter. L'Institut a continué à étoffer la liste des spécialistes africains de la prévention du crime, de la justice pénale et de la criminologie, qui compte maintenant 24 noms ainsi que la série de descriptifs de pays.

22. L'Institut a participé au projet collectif du Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale visant à relier tous les participants par Internet. Le National Institute of Justice des États-Unis, qui établit actuellement son réseau d'information basé sur Internet, lui a fourni une assistance à cet effet. Le National Institute of Justice fournira à l'Institut l'infrastructure nécessaire pour assurer la liaison avec la page d'accueil du Réseau, ce qui donnera à l'Institut l'accès à Internet, et fournira un matériel utile ainsi que des résultats de recherches et d'enquêtes intéressant la région africaine.

23. Le développement de la bibliothèque de références spécialisées de l'Institut a été appuyé par d'autres instituts de prévention du crime, par des organismes gouvernementaux, par des établissements universitaires et par des organisations intéressées. Malgré cette assistance, les services d'information et de documentation de l'Institut ont continué à souffrir des difficultés budgétaires.

5. Services consultatifs offerts aux gouvernements et coopération technique

24. En raison de sa situation financière précaire, l'Institut n'a pas été en mesure d'entreprendre de missions de consultation en 1995. De même, les difficultés économiques et financières que connaissent la plupart des pays de la région Afrique ont empêché les gouvernements de demander que ces services leur soient fournis à leurs propres frais.

6. Coopération internationale et activités communes

25. Une priorité élevée a été accordée au renforcement de la coopération entre l'Institut et les instituts et centres faisant partie du Réseau pour la prévention du crime et la justice pénale et d'autres organisations associées. Des contacts établis antérieurement avec des institutions qui ont fait savoir qu'elles souhaitaient coopérer avec l'Institut tant en Afrique qu'ailleurs ont été renforcés. Conformément aux décisions du neuvième Congrès pour la prévention du crime et le traitement des délinquants et de la cinquième session de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, l'Institut a continué à renforcer sa participation aux échanges interorganisations d'informations, de vues et d'expérience concernant la prévention du crime et la justice pénale, notamment pour renforcer la coopération et la coordination entre les instituts en vue d'assurer la complémentarité de leurs activités et d'éviter qu'ils ne se concurrencent mutuellement. L'Institut est reconnaissant aux autres instituts de Réseau qui ont facilité sa participation aux réunions communes de coordination. Ainsi, bien que le programme de travail et le budget de l'Institut soient établis par son Conseil d'administration en tant qu'organe fonctionnel de la Conférence des ministres de la Commission économique pour l'Afrique, le programme de travail est en fait inspiré par le programme pour la prévention du crime et la justice pénale et conforme à celui-ci.

26. L'Institut a continué à appuyer énergiquement les activités communes prévues afin d'être mieux à même de fournir aux États membres les services voulus et de s'acquitter ainsi de son mandat, d'autant plus qu'il se trouvait dans une situation financière difficile. Heureusement, l'Institut est de mieux en mieux informé des activités entreprises dans la région Afrique par d'autres éléments du Réseau pour la prévention du crime et la justice pénale et y participe activement.

27. L'Institut a participé à plusieurs activités de coopération pendant la période à l'examen. La Division de la prévention du crime et de la justice pénale et le Conseil consultatif professionnel et scientifique international ont coparrainé l'atelier sur la formation des formateurs du personnel pénitentiaire (voir par. 12). L'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice pénale, le Secrétariat du Commonwealth, l'Université du Botswana et l'Institut ont coparrainé un atelier de formation sur la criminalité en Afrique australe à l'horizon 2000 (voir par. 13). La Division de la prévention du crime et de la justice pénale et le Gouvernement du Burkina Faso coparrainent, avec la pleine coopération et participation de l'Institut, une série de séminaires de formation concernant l'administration des systèmes judiciaires et pénitentiaires pour les mineurs, dans trois villes du Burkina Faso. Le premier de ces séminaires a eu lieu en mars 1996 et les autres se tiendront avant la fin de l'année. Le Centre international pour la prévention de la criminalité et l'Institut, en association avec le Programme de gestion urbaine ont fini de mettre au point une proposition de projet de protection des villes d'Afrique contre le crime, auquel doivent participer cinq villes africaines. Les institutions coopérantes qui ont pris l'initiative de cette proposition ont redoublé d'efforts pour mobiliser des financements.

28. Le Département de la justice et le Département d'État des États-Unis coopèrent avec l'Institut à un projet sur l'extradition qui s'articule en deux phases : rassemblement d'informations sur les lois, procédures et pratiques en matière d'extradition dans tous les pays d'Afrique et séminaire de formation sur l'extradition qui réunira des participants de tous les pays d'Afrique. Ce projet pavera le terrain pour une coopération future entre le Gouvernement des États-Unis et l'Institut en vue de combattre la criminalité dans la région Afrique.

29. À la suite de la visite du Directeur de l'Institut des Nations Unies d'Asie et de l'Extrême-Orient pour la prévention du crime et le traitement des délinquants à l'Institut (par. 52) et en collaboration avec un représentant local de l'Agence japonaise de coopération internationale, l'Institut a présenté au Gouvernement japonais une demande de financement d'un programme quinquennal d'assistance technique comprenant des cours annuels de formation sur le traitement des délinquants. L'Institut a en outre fourni des apports à une réunion intergouvernementale d'experts chargés de formuler des recommandations pratiques pour le développement et la promotion de mécanismes de coopération internationale dans le domaine des traités types des Nations Unies, de la législation type sur l'extradition et d'autres activités apparentées.

30. L'Institut a continué à coopérer étroitement avec l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice pénale pour l'enquête internationale sur la victimisation. Cette enquête est distincte de l'enquête sur le crime, la victimisation et l'administration de la justice pénale en Afrique. La première, qui porte sur la victimisation en tant que telle, n'est menée que dans une seule grande ville. La deuxième est une enquête globale menée à l'échelle nationale.

31. La réalisation de l'étude sur la réglementation des armes à feu a débuté en 1995. L'Institut fait partie de l'équipe chargée de mener à bien ce projet de portée mondiale.

32. Par ailleurs, dans le souci d'une meilleure application de l'Ensemble de règles minima pour le traitement des détenus l'Institut a tenu des consultations avec divers autres membres du Réseau du Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale en vue de la réalisation éventuelle de projets de coopération concernant l'amélioration des conditions pénitentiaires au Rwanda ainsi que la réforme du droit et des établissements pénitentiaires. D'autres projets sont envisagés, qui concernent la réforme de la justice pour mineurs, les moyens de protéger les femmes de la criminalité et les stratégies concrètes de lutte contre le crime transnational.

7. Conférences et séminaires

33. L'Institut a participé à un certain nombre de réunions et séminaires internationaux, régionaux, sous-régionaux et nationaux de par le monde, parmi lesquels :

a) La dixième réunion de coordination du programme commun du Réseau du Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, qui s'est tenue à Courmayeur (Italie) les 17 et 18 octobre 1995. Les

participants à cette réunion, organisée par l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice (UNICRI), ont débattu les modalités d'application, par les instituts, des recommandations que la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale a adoptées à sa quatrième session. Ils ont par ailleurs décidé d'informer la Commission, à sa cinquième session, de la situation financière des instituts membres du Réseau;

b) La cinquième session plénière et la réunion du Conseil d'administration du Conseil consultatif professionnel et scientifique international, tenues à Courmayeur (Italie) du 18 au 20 octobre 1995 et à laquelle le Directeur a représenté l'Institut;

c) La Conférence internationale sur les traumatismes subis par les enfants et les adolescents en période de conflit armé, qui s'est tenue à l'Institut des sciences sociales de La Haye les 20 et 21 novembre 1995, à l'occasion de laquelle le Conseiller pour la recherche a présenté une communication sur l'intervention en matière de réadaptation des enfants traversant des situations difficiles, fondée sur des données d'expérience recueillies dans le cadre de l'étude que l'Institut a menée concernant la réadaptation et la réinsertion sociales des enfants des rues à Kampala;

d) La Conférence internationale sur la justice et la sécurité en milieu urbain, organisée par le Programme de gestion urbaine, le Forum européen pour la sécurité en milieu urbain et la municipalité de Saint-Denis de la Réunion, où la Conférence s'est tenue du 4 au 8 décembre 1995. Les participants y ont débattu des questions relatives à la criminalité et à la justice compte tenu de la crise des institutions judiciaires en milieu urbain; des pratiques de type nouveau; de la justice au niveau local; et du rôle des institutions judiciaires. Le Directeur adjoint, qui représentait l'Institut, a fait une communication sur les tribunaux du Conseil de la résistance à Kampala et le rôle des institutions judiciaires;

e) La réunion du Groupe spécial d'experts consacrée à l'étude internationale sur la réglementation des armes à feu, organisée par la Division de la prévention du crime et de la justice pénale et qui s'est tenue à l'Office des Nations Unies à Vienne du 18 au 20 décembre 1995. L'Institut est membre de l'équipe chargée de mener ce projet à bien ainsi que de son comité directeur. C'est en cette dernière qualité qu'il a participé à la réunion du Comité directeur qui s'est tenue à Vienne les 2 et 3 mai 1996;

f) La réunion du Groupe d'experts sur les victimes de la criminalité et les victimes des abus de pouvoir dans le contexte international, organisée par la Division de la prévention du crime et de la justice pénale et qui s'est tenue à Vienne du 18 au 22 décembre 1995;

g) La huitième Réunion des chefs des services nationaux africains de répression en matière de drogues, à l'organisation de laquelle il a participé et qui s'est tenue à Kampala du 23 au 27 octobre 1995;

h) La Conférence panafricaine sur la jeunesse et le développement organisée par l'Organisation de l'unité africaine, qui s'est tenue à Addis-Abeba du 18 au 22 mars 1996 et à laquelle le Conseiller pour la recherche a présenté une communication sur la jeunesse et la prévention du crime;

i) La Conférence internationale sur la criminalité et la justice dans les années 90, organisée à Pretoria du 3 au 5 juillet 1996 par la Criminological Society of Southern Africa à l'occasion du dixième anniversaire de sa fondation, à laquelle le Directeur adjoint a présenté un exposé introductif sur la criminalité dans les pays africains;

j) Divers séminaires et stages tenus sur place et au cours desquels les administrateurs de l'Institut ont mis leur expérience en matière de prévention du crime, de justice pénale et de respect des droits de l'homme à la disposition des participants.

III. FINANCEMENT ET APPUI FINANCIER

A. Sources de financement

34. Au cours de la période à l'étude, le financement de l'Institut a été assuré par les contributions versées par les États qui en sont membres, une subvention inscrite au budget-programme de l'ONU et les recettes perçues au titre de la location des locaux et installations appartenant à l'Institut. L'Institut a prié l'Administrateur du PNUD de réaffecter le solde inutilisé, d'un montant de 144 614 dollars, du financement qu'il avait accordé au titre de l'appui aux programmes pour 1994.

1. Quotes-parts des États membres africains

35. L'Institut compte actuellement 27 États membres africains. Deux pays africains ont fait part de leur intention d'adhérer à l'Institut le moment venu. Il est clair que les gouvernements africains sont conscients de la validité de la mission de l'Institut et des tâches qui lui sont confiées. Ils ont été informés, dès la création de l'Institut, que le financement devait en être assuré par ses membres. La survie de l'Institut dépend donc de la volonté des États membres de verser leurs contributions régulièrement et dans les délais fixés. Des appels à cet effet ont été lancés par l'Assemblée générale, le Conseil économique et social, la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, la Conférence des ministres de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) ainsi que par le Conseil d'administration de l'Institut. Au cours de la période à l'étude, l'Administration de l'Institut, soutenue par le Président du Conseil d'administration, a lancé une campagne énergique visant par tous les moyens à inciter les États membres à verser leurs contributions.

36. Nombre de pays africains se trouvent dans une situation précaire. Collectivement ou individuellement, les États membres de l'Institut se sont engagés, en réponse aux divers appels qui ont été lancés, à s'acquitter de leurs obligations, mais la majorité n'a pu tenir ses promesses.

37. Comme indiqué dans l'état des recettes et des dépenses (tableau 3), au cours de l'exercice financier, terminé le 31 décembre 1995, seul un pays a versé sa quote-part. Pour la période allant de janvier à juillet 1996, l'Institut a reçu des contributions de trois États membres. De la sorte, le montant des quotes-parts reçues des États membres pour la période allant de juin 1995 à juillet 1996 s'établit à 75 513,19 dollars. Le montant total des quotes-parts que l'Institut a reçues depuis sa création en 1989 se chiffre à 288 326,19 dollars. Pour cette même période, le montant des contributions mises en recouvrement s'élève à 1 765 916 dollars; le solde à percevoir se chiffre donc à 1 477 589,81 dollars. On trouvera au tableau 2 un récapitulatif de l'état des contributions et des versements pour la période 1989-1996.

38. Le tableau 3 présente un état des recettes et des dépenses pour l'exercice 1995, qui fait apparaître un déficit d'exploitation de 98 443,43 dollars. Ce dernier est imputable non à un dépassement de crédits, mais au non-versement de l'intégralité des quotes-parts par les États membres et au paiement par la CEA de versements à la cessation de service à trois fonctionnaires aux contrats desquels il a été mis fin en raison de l'absence de moyens financiers. Ce déficit est couvert par les économies réalisées au titre d'exercices antérieurs sur les quotes-parts des États membres, par la subvention de l'ONU ainsi que par les loyers perçus par l'Institut, dont le montant s'établit à 22 398,98 dollars. Les économies opérées sur la subvention de l'ONU qui ont été utilisées pour couvrir en partie le déficit correspondent à des économies réalisées au titre du traitement du Directeur, dont le poste est demeuré vacant jusqu'en avril 1995.

2. Organisation des Nations Unies

39. À partir de l'exercice 1992-1993, l'Assemblée générale a approuvé le versement d'une subvention de 204 800 dollars, destinée à couvrir les traitements du Directeur et du Directeur adjoint ainsi que d'autres dépenses d'administration; cette subvention a été renouvelée pour les exercices suivants. À sa quarante-neuvième session, l'Assemblée a approuvé un financement supplémentaire de 119 700 dollars, qui a complété les ressources dont disposait l'Institut pour couvrir ses dépenses d'administration en 1995.

3. Programme des Nations Unies pour le développement

40. L'Institut a pu exécuter son programme de travail grâce à une aide financière du PNUD, qui a pris fin en octobre 1994, et dont le solde inutilisé se monte à 144 614 dollars. Depuis cette date, le Conseil d'administration de l'Institut, la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, la Conférence des ministres de la CEA, le Conseil économique et social et l'Assemblée générale ont prié l'Administrateur du PNUD de réaffecter le reliquat de 1994 au programme d'activités de l'Institut de 1995 et, par la suite, de 1996. Le Directeur et le Directeur adjoint de l'Institut se sont récemment entretenus avec l'Administrateur assistant et Directeur du Bureau régional du PNUD pour l'Afrique et l'ont prié de faire en sorte que le PNUD réaffecte la somme en question. Les organes susmentionnés ont également lancé un appel à l'Administrateur pour qu'il revienne sur la décision qu'il a prise concernant le financement de l'Institut.

4. Autres sources

41. Donnant suite à la décision qu'a prise le Conseil d'administration à sa quatrième réunion ordinaire, tenue à Kampala les 22 et 23 novembre 1993, l'Institut a loué une partie des locaux inutilisés, ce qui a lui a permis d'accroître ses recettes. Pour la période à l'étude, le montant des loyers ainsi perçus s'élève à 22 398,98 dollars.

B. Ressources disponibles en 1996

42. À sa quatrième réunion ordinaire, le Conseil d'administration avait approuvé pour 1995-1996 un budget de l'Institut de 606 414 dollars. Le budget pour 1996 a par la suite été ramené à 235 505,66 dollars compte tenu des fonds assurés, correspondant à une allocation de 81 900 dollars au titre de la subvention de l'ONU pour 1996-1997 et à des économies d'un montant de 153 605,66 dollars au titre des quotes-parts des États membres pour les exercices antérieurs et des recettes courantes provenant des États membres. Ce budget révisé ne prévoit pas de ressources pour les activités de fond.

43. En raison de la pénurie de moyens financiers pour couvrir les dépenses de fonctionnement, l'Institut a dû, en avril 1996, se séparer des trois administrateurs qu'il avait recrutés au titre de la formation, de la recherche et des services d'information et de documentation. Il a dû aussi geler temporairement les trois postes correspondants, ainsi que des postes d'agent des services généraux, en attendant que la situation financière s'améliore. D'ici là, l'Institut doit recourir aux services de consultants pour l'exécution des activités de fond financées.

44. Privé des fonds que le PNUD lui versait jusqu'en octobre 1994, l'Institut se retrouve sans source de financement assurée, et ce d'autant que le montant des quotes-parts recouvrés reste minime (voir tableau 2).

45. En raison de cette pénurie de moyens financiers, l'Institut n'a pas été en mesure de fournir en temps voulu les services que les États membres attendaient de lui. Par ailleurs, le Conseil d'administration avait décidé, à sa quatrième réunion ordinaire, de n'approuver le programme de travail et le budget de l'Institut pour 1995-1996 que sous réserve de la décision du PNUD de reporter sur 1996 le reliquat du financement accordé pour 1994.

C. Financement supplémentaire

46. On l'a dit et répété, l'Institut ne pourra s'assurer le soutien des États membres et une éventuelle assistance de la part de bailleurs de fonds que s'il s'acquitte du mandat qui lui a été confié. Pour que se maintienne l'appui qu'il a acquis, l'Institut doit se voir accorder les fonds supplémentaires voulus pour exécuter les activités de fond approuvées et couvrir les dépenses d'administration. L'on se souviendra que l'Assemblée générale a, dans sa résolution 50/147, demandé que continuent à être fournies les ressources nécessaires pour couvrir les frais se rapportant aux postes essentiels de l'Institut ainsi que les dépenses afférentes à l'exécution de son programme de travail.

47. Des moyens financiers sont requis pour l'exécution des activités approuvées ci-après :

a) Organisation d'un stage bilingue de formation sur la délinquance écologique, les stratégies de sanction et le développement durable (montant des dépenses : 55 000 dollars);

b) Organisation d'un stage ministériel sur la mise au point et l'application de stratégies et modalités communes de lutte contre le crime transnational en Afrique; ce stage sera organisé conjointement avec la Division de la prévention du crime et de la justice pénale (voir par. 14 ci-dessus) (part des dépenses à la charge de l'Institut : 30 000 dollars);

c) Poursuite de l'enquête sur le crime, la victimisation et l'administration de la justice en Afrique, qui se déroule en plusieurs étapes; un financement de 15 000 dollars est nécessaire pour les travaux de recherche dans cinq autres pays;

d) Outre les activités susmentionnées, l'Institut recherche des fonds pour couvrir ses dépenses d'administration.

48. Le montant des ressources additionnelles nécessaires pour couvrir les activités de l'Institut en 1997 s'établit à 218 000 dollars.

IV. CONSEIL D'ADMINISTRATION

49. La quatrième réunion ordinaire du Conseil d'administration de l'Institut s'est tenue à Addis-Abeba les 4 et 5 janvier 1995. Des dispositions sont prises pour la tenue de la cinquième session vers la fin 1996. L'Institut continue de donner suite aux décisions que le Conseil d'administration a prises et a en particulier lancé une campagne énergique d'appel de fonds. Les loyers qu'il a perçus pour 1995-1996 se montent à 22 398,98 dollars. Des propositions de projet ont été élaborées et présentées à des organismes de financement. Des pays africains qui n'ont pas encore adhéré aux statuts de l'Institut ont été contactés et l'on peut espérer voir augmenter bientôt le nombre des États membres.

V. CINQUIÈME SESSION DE LA COMMISSION POUR LA PRÉVENTION DU CRIME ET LA JUSTICE PÉNALE

50. Le Directeur a participé à la cinquième session de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale qui s'est tenue à Vienne, du 21 au 31 mai 1996. Il a mis l'accent sur les difficultés financières qui non seulement empêchent l'Institut de remplir pleinement son mandat mais rendent sa survie incertaine. Il a souligné que l'Institut avait été obligé de prendre des mesures de compression des dépenses, y compris le gel temporaire de plusieurs postes et le licenciement de fonctionnaires. Il a assuré à la Commission que l'Institut était résolu à tout faire pour éviter que son programme de fond ne soit paralysé par cette situation et a exposé les mesures pratiques adoptées pour faire face à la crise. Par ailleurs, il a annoncé que l'Institut avait lancé une campagne pour élargir sa base de ressources et obtenir de ses États membres, qui sont sa principale source de financement, qu'ils versent leurs

contributions et leurs arriérés. À la même session, le Directeur de l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice (UNICRI), prenant la parole au nom des instituts et des centres qui composent le Réseau du Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, a souligné que les membres du Réseau coopéraient maintenant de manière plus efficace. Il a rappelé que leur fonctionnement était financé presque exclusivement par des fonds extrabudgétaires fournis principalement par les pays hôtes. Les ressources supplémentaires obtenues d'autres pays étaient généralement affectées à des projets spécifiques et ne financent pas les activités de base des instituts. Il a observé qu'un seul d'entre eux, l'UNAFRI, avait reçu à titre exceptionnel une subvention du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies et que les instituts étant au service de la Commission, il fallait trouver les ressources nécessaires à leurs activités.

VI. COLLABORATION AVEC D'AUTRES INSTITUTS

51. Comme nous l'avons vu plus haut (voir par. 25), l'Institut s'est attaché à resserrer sa collaboration avec les autres instituts du Réseau pour la prévention du crime et la justice pénale. Manifestant sa volonté d'approfondir encore la coopération, le Directeur de l'Institut des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants en Asie et en Extrême-Orient (UNAFEI) s'est rendu à l'UNAFRI en décembre 1995. Il s'est ainsi familiarisé avec l'organisation de l'UNAFRI et son programme d'activités et a débattu des moyens de renforcer la coopération entre les deux instituts. Il s'est particulièrement intéressé aux activités de l'UNAFRI dans le domaine de la réadaptation des anciens délinquants et de la réinsertion sociale des enfants des rues. Par ailleurs, il a rencontré le Principal Judge et le Commissaire général des prisons d'Ouganda et a visité la prison principale de Kampala, la Cour suprême, l'École de formation de la police, le Centre d'élaboration des lois et le bureau de l'Agence japonaise de coopération internationale à Kampala.

VII. CONCLUSIONS ET PROPOSITIONS D'ACTION

52. L'Institut est entré en fonctions au début de 1991. Tout semble prouver qu'il est aujourd'hui reconnu par toutes les parties concernées, notamment les États africains et le Réseau pour la prévention du crime et la justice pénale, comme un outil important de coopération et de collaboration contre la criminalité en Afrique.

53. Grâce à l'aide fournie par le PNUD, aux subventions des Nations Unies et à l'assistance technique de la Commission économique pour l'Afrique, l'Institut a continué à renforcer sa structure de formation et de recherche et à améliorer sa base de données sur la justice pénale dans la région. Le Conseil d'administration, la Commission de la prévention du crime et de la justice pénale, la Commission économique pour l'Afrique, l'Assemblée générale des Nations Unies, ainsi que les pays africains, qui sont les bénéficiaires des services de l'Institut, ont constaté avec satisfaction que ce dernier remplissait de plus en plus efficacement son mandat.

54. Depuis la création de l'Institut, le pays hôte honore ses engagements et s'acquitte dûment de ses lourdes obligations. En outre, il a à plusieurs reprises, dans des situations particulièrement difficiles, offert son appui à l'Institut.

55. Les États africains ont continué d'apporter un appui politique résolu à l'Institut, comme le montrent les décisions adoptées dans les différentes instances où ils ont étudié les questions relatives à l'UNAFRI. Par ailleurs, certains des gouvernements africains qui ne font pas encore partie de l'Institut ont officiellement informé ce dernier qu'ils avaient entrepris les démarches nécessaires pour devenir membres.

56. Malgré tous les efforts déployés par les uns et les autres, l'Institut souffre depuis sa création, d'une grave pénurie de ressources et connaît maintenant une crise financière qui a obligé la direction, comme première mesure, à licencier une partie de son personnel de base et à geler les postes ainsi libérés. Il est évident que, si aucune mesure n'est prise pour mettre un terme à la crise, les difficultés financières obligeront à mettre fin aux activités de l'Institut et à renoncer à d'autres activités approuvées.

57. Depuis mars 1996, l'Institut cherche par tous les moyens à mobiliser des ressources, notamment en encourageant les États membres à verser leurs arriérés de contribution. C'est seulement en prenant l'engagement concret d'acquitter leurs contributions que les États membres pourront montrer aux bailleurs de fonds potentiels l'appui dont bénéficie effectivement l'Institut.

58. Dans tous ses rapports sur l'Institut, le Secrétaire général a observé que la volonté des États membres de payer leurs contributions n'était pas à la hauteur de leur engagement politique. Toutes les résolutions adoptées par les différents organes de l'ONU invitent les États membres de l'Institut à payer leurs contributions. Il est donc essentiel et urgent que les États membres se montrent résolus à honorer leurs engagements en payant leurs contributions, y compris les arriérés. Ils sont responsables au premier chef du financement de l'Institut.

59. Compte tenu de l'ampleur du problème de la criminalité dans les pays africains et des mesures pratiques définies par le neuvième Congrès des Nations Unies sur la prévention du crime et le traitement des délinquants, qui ont été approuvées par l'Assemblée générale, l'Institut peut jouer un rôle stratégique dans le renforcement des mécanismes nationaux de prévention et répression du crime en offrant des services consultatifs, en organisant des programmes de formation et en lançant des projets sur différents thèmes. En particulier, l'Institut doit exécuter son programme de travail approuvé et participer activement au suivi, au contrôle et à l'évaluation de l'application en Afrique des normes et règles des Nations Unies.

60. Dans sa résolution 50/147, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de veiller à ce que des ressources suffisantes soient allouées à l'Institut, dans les limites du crédit global ouvert à ce titre dans le budget-programme ainsi que par prélèvement sur des fonds extrabudgétaires. L'Institut a maintenant désespérément besoin de ressources pour survivre et continuer à offrir ses services aux pays africains. En application des

décisions du neuvième Congrès des Nations Unies, l'UNAFRI, comme les autres instituts régionaux, étudie les mesures concrètes et pratiques à adopter pour renforcer son action à l'appui de la coopération régionale. Il s'emploie en priorité à promouvoir l'élaboration et la mise en oeuvre d'arrangements visant à resserrer la coopération régionale et sous-régionale contre la criminalité, qui est de plus en plus souvent un phénomène transnational. En outre, il se prépare à participer activement au développement d'arrangements de ce type au niveau mondial. Par ailleurs, en tant que membre du Réseau pour la prévention du crime et la justice pénale, il doit aider le Secrétaire général à suivre, contrôler et évaluer la mise en oeuvre des aspects opérationnels des décisions du neuvième Congrès dans les pays africains. Il faut d'urgence renforcer les capacités de l'UNAFRI pour qu'il puisse s'acquitter de toutes ces tâches. Il serait dont regrettable que l'Institut disparaisse ou n'ait plus les moyens de jouer pleinement le rôle pour lequel il a été créé.

61. Étant donné que les gouvernements africains donnent la priorité à la croissance économique et au développement durable et que la criminalité, tant nationale que transnationale, pose un problème de plus en plus grave, il est impératif que toutes les mesures en faveur du développement durable comportent un volet de la prévention du crime et justice pénale. C'est pourquoi la communauté internationale est invitée, dans le cadre de sa contribution au développement durable et en application du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, à apporter son appui à l'Institut afin d'assurer sa survie.

Tableau 1

Tableau d'effectifs

Titre fonctionnel et classe[a]	Nombre de postes	Situation
1. Administrateurs		
a) Direction		
Directeur (D-1)	1	Pourvu (depuis avril 1995)
Directeur adjoint (P-5)	1	
b) Fonctions administratives et techniques		
Fonctionnaire chargé de la formation (P-4)	1	Gelé (depuis avril 1996)
Attaché de recherche (P-4)	1	Gelé (depuis avril 1996)
Spécialiste de l'information et de la documentation (P-3)	1	Gelé (depuis avril 1996)
Fonctionnaire des finances par intérim (P-2)	1	
Analyste des systèmes (P-2)	1	Gelé (depuis décembre 1994)
2. Agents des services généraux		
Secrétaire	3	1 poste gelé
Assistant administratif	1	
Assistant (finances)	1	
Commis/agent de nettoyage	3	1 poste gelé
Chauffeur	2	1 poste gelé
Jardinier/préposé à l'entretien	1	

[a] D'après le barème des traitements figurant dans le statut et le règlement du personnel de l'Institut africain pour la prévention du crime et le traitement des délinquants.

Tableau 2

État des contributions dues et des sommes versées au 30 juin 1996

(En dollars des États-Unis)

États membres	Quotes-parts 1989-1991	Quotes-parts 1992-1995	Quotes-parts 1996	Montant total des quotes-parts 1989-1996	Montant total versé à ce jour	Solde non réglé au 30 juin 1996
Burundi	9 150	16 600	4 150	29 900	—	29 900
Congo	9 150	16 600	4 150	29 900	—	29 900
Égypte	57 100	114 800	28 700	200 600	85 800	114 800
Gambie	9 150	16 600	4 150	29 900	4 128	25 772
Ghana	9 150	16 600	4 150	29 900	—	29 900
Guinée	9 150	16 600	4 150	29 900	29 939,19	(39,19)
Guinée équatoriale	9 150	16 600	4 150	29 900	—	29 900
Jamahiriya arabe libyenne	97 450	197 800	49 450	344 700	—	344 700
Kenya		8 300	4 150	12 450	2 000	10 450
Malawi	7 483	16 600	4 150	28 233	4 676	23 557
Maroc	41 500	82 000	20 500	144 000	—	144 000
Mozambique	9 150	16 600	4 150	29 900	17 450	12 450
Niger	9 150	16 600	4 150	29 900	—	29 900
Nigéria	83 750	191 400	47 850	323 000	28 709	294 291
Ouganda	9 150	16 600	4 150	29 900	29 900	0
République-Unie de Tanzanie	9 150	16 600	4 150	29 900	21 600	8 300
Rwanda	9 150	16 600	4 150	29 900	—	29 900
Sénégal	9 150	16 600	4 150	29 900	26 024	3 876
Seychelles	9 150	16 600	4 150	29 900	—	29 900
Sierra Leone	9 150	16 600	4 150	29 900	—	29 900
Somalie	9 150	16 600	4 150	29 900	—	29 900
Soudan	9 150	16 600	4 150	29 900	—	29 900
Togo	7 483	16 600	4 150	28 233	—	28 233
Tunisie	25 800	49 200	12 300	87 300	38 100	49 200
Zaïre	9 150	16 600	4 150	29 900	—	29 900
Zambie	9 150	16 600	4 150	29 900	—	29 900
Zimbabwe	18 200	32 800	8 200	59 200	—	59 200
Total	503 466	1 008 300	254 150	1 765 916	288 326,19	1 477 589,81

Tableau 3

État des recettes et des dépenses au 31 décembre 1995

(En dollars des États-Unis)

Recettes		
Quotes-parts pour 1995[a]		12 489,19
Subventions de l'ONU[b]		222 100,00
Intérêts et autres recettes		22 398,98
Total		256 988,17
Dépenses imputées sur les contributions des États Membres		
Appui administratif	5 428,63	
Activités de recherche		
Vérification des comptes		
Services de secrétariat	1 482,00	
Affranchissement et communications	20 900,04	
Dépenses de fonctionnement et d'entretien	22 215,54	
Transport	9 573,18	
Dépenses de représentation	137,02	
Dépenses diverses	4 941,33	
Frais de voyage du personnel envoyé en mission	4 571,41	
Matériel fongible	1 437,70	
Frais d'établissement des rapports	418,48	
Total	71 105,33	
Dépenses imputées sur la subvention de l'ONU		
Traitement du Directeur	21 214,49	
Traitement du Directeur adjoint	26 932,00	
Traitement des autres administrateurs	97 846,62	
Traitement des agents des services généraux	55 603,96	
Frais généraux de fonctionnement[c]	82 729,20	
Total	284 326,27	
Total des dépenses		355 431,60
Excédent des recettes sur les dépenses à reporter au bilan		(98 443,43)

[a] Bien que les contributions annuelles à recevoir s'élèvent au total à 250 000 dollars, seuls 12 489,19 dollars ont été effectivement versés en 1995.

[b] Soit 102 400 dollars pour 1995 et un montant supplémentaire de 119 700 dollars.

[c] Versements effectués aux administrateurs à la cessation de service, frais généraux de fonctionnement, dépenses administratives de 1994 et prime d'installation du Directeur.

Tableau 4

Budget-programme révisé pour 1996[a]

(En dollars des États-Unis)

Poste budgétaire	Description	États membres	Subvention de l'ONU	Total
10.01	Directeur		33 382,00	33 382,00
10.02	Directeur adjoint		28 279,00	28 279,00
11.02	Attaché de recherche	9 833,33		9 833,33
11.03	Fonctionnaire chargé de la formation	10 433,33		10 433,33
11.04	Fonctionnaire chargé de la formation et de la documentation	6 900,00		6 900,00
11.05	Fonctionnaire des finances et de l'administration		16 678,00	16 678,00
11.50	Consultants			0,00
13.00	Appui administratif	50 439,00	3 561,00	54 000,00
14.00	Analyste des systèmes			0,00
15.00	Frais de voyage du personnel envoyé en mission	10 000,00		10 000,00
16.00	Frais de mission			0,00
32.00	Formation de groupe/réunions			0,00
33.00	Recherche			0,00
34.00	Information/documentation			0,00
41.00	Matériel durable	10 000,00		10 000,00
42.00	Matériel fongible			0,00
52.00	Frais d'établissement de rapports	5 000,00		5 000,00
53.00	Dépenses diverses et imprévus			0,00
53.02	Communications	15 000,00		15 000,00
53.03	Fonctionnement et entretien	15 000,00		15 000,00
53.04	Carburant et transport	8 000,00		8 000,00
53.05	Dépenses de représentation	3 000,00		3 000,00
53.06	Vérification des comptes et Conseil d'administration	10 000,00		10 000,00
	Total	153 605,66	81 900,00	235 505,66

[a] Budget-programme de 1996 révisé tel qu'il est présenté dans le rapport du Secrétaire général (A/50/375).

- - - - -